



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 07 MARS 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 23
- Présents : 23
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :
Mardi 1^{er} Mars 2022

Affichage effectué le :
15 mars 2022

Mise en ligne le :
15 mars 2022

OBJET :

**Modernisation informatique
des médiathèques de la CAHM :
demande de subvention au titre
de la Dotation Générale de
Décentralisation, dans le cadre
du concours particulier pour
les bibliothèques municipales
et intercommunales**

N° 003807

Question N°11 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5 « Subventions »

L'an deux mille vingt-deux et le lundi sept mars à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINTE-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Yann LLOPIS.

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220307-D00380710-DE

Monsieur le Vice-Président délégué au Patrimoine, aux équipements culturels et à la Lecture publique rappelle que forte de 20 communes et plus de 80 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit pouvoir s'appuyer sur des outils numériques performants pour répondre aux enjeux de service aux citoyens et de fonctionnement de ses services.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient d'engager un projet pour le renouvellement du Système Intégré de la Gestion des Bibliothèques (SIGB) du fait que le logiciel actuel est devenu obsolète.

Le périmètre de cette opération couvrira l'ensemble des médiathèques du réseau de la CAHM. Un projet commun a été créé, afin d'établir un cahier des charges communs énumérant les besoins de chacun. L'objectif est de gagner en fluidité et en qualité de service en s'appuyant sur les technologies numériques sur lesquels les deux structures pourront échanger.

Au-delà du logiciel SIGB, il a été prévu de renouveler les postes actuels des agents des médiathèques de la CAHM qui ne pourraient pas supporter le nouveau SIGB.

Dans cette perspective et au titre la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques intercommunales, il est demandé au Président de la CAHM de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et autres partenaires potentiels.

Le plan prévisionnel de financement est fixé comme suit et pourra être modifié :

- Etat – DRAC..... 20 128 ,92 € HT, soit 40 %
- CAHM..... 30 193,38 € HT, soit 60 %
- Total..... 50 322,30 € HT

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la demande de subvention au titre la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques intercommunales.

LE BUREAU DECISIONNEL

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et autres partenaires institutionnels pour la modernisation informatique des médiathèques de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#